

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-8-1-2

Séance du lundi 20 septembre
2021

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION - APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIERES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DIETRICH Martine donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HEMEDINGER Yves donne procuration à STRAUMANN Eric
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ZELLER Thomas
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTS :

MAURER Jean-Philippe
RUCH Valérie
STRAUMANN Eric
VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD/2020/021/ du Conseil départemental du Bas-Rhin, relative au soutien et à l'accompagnement des acteurs associatifs, touristiques, des partenaires territoriaux et des activités de proximité Bas-Rhinoises dans le contexte de la pandémie du COVID 19,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable des Commissions : 11^e Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants en date du 6 septembre 2021, 10^e Commission Ouest Alsace-Saverne –Molsheim en date du 9 septembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un projet de résidence seniors porté par la Commune d'Entzheim,
- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 4 420 € représentant 40% du coût de l'étude (11 050 € HT) à la Commune d'Entzheim en vue de la réalisation de l'étude précitée,
- Approuve les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune d'Entzheim, porteur du projet et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité,
- Autorise son président à signer cette convention, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve, dans le cadre des Fonds d'innovation, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude pour l'élaboration du Schéma Vélo de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre,
- Décide de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ce projet, notamment dans les domaines techniques

(sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme,

- Attribue, au titre du Fonds d'innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 710 € maximum à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre, pour l'élaboration de son Schéma Vélo qui correspondent à 20% du montant des dépenses éligibles (33 550 €),
Cette subvention est attribuée et versée à la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre sous la condition de la réalisation de l'étude en co-construction avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage,
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Commune de Hanau – La Petite Pierre et la Collectivité européenne d'Alsace destinée à permettre le versement de la subvention précitée et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité,
- Autorise son président à signer cette convention, jointe en annexe ;
- Approuve, dans le cadre des Fonds d'innovation, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude pour l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim,
- Décide de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, l'ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de ce projet, notamment dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme,
- Attribue, au titre du Fonds d'innovation, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 6 000 € maximum à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, pour l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable qui correspondent à 20% du montant des dépenses éligibles prévisionnelles (30 000 €),

Cette subvention est attribuée et versée à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim sous la condition de réalisation de l'étude en co-construction avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace, qui seront donc associés aux comités de pilotage ;

- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et la Collectivité européenne d'Alsace destinée à permettre le versement de la subvention précitée et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité,
- Autorise son président à signer cette convention, jointe en annexe,
- Décide que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les subventions pourront être versées en plusieurs fois si les bénéficiaires en font la demande.

Ces montants seront à prélever comme suit :

- Etude projet de résidence seniors sur le territoire de la Commune d'Entzheim :
Programme 063 - Opération 013 - Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657348 -
Fonction 4238
- Etude élaboration du Schéma Vélo de la Communauté de Communes Hanau - La
Petite Pierre
Programme 063 - Opération 013 - Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657358 -
Fonction 87
- Etude élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes
des Portes de Rosheim
Programme 063 - Opération 013 - Tranche 06 - Chapitre 65 - Nature 657358 -
Fonction 87

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité